

## RAPPORT N°11 : MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE – VOIRIES FORESTIÈRES

Vu l'intérêt communautaire arrêté par délibération le 27 novembre 2017,

Vu les modifications apportées par délibération le 8 février 2018,

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'intérêt communautaire précise une liste de voiries forestières définies dont le tracé s'étend sur au moins 2 communes.

Or aujourd'hui, des modifications sont à apporter suite à l'intégration de 2 nouveaux projets :

<i>Noms de la voirie</i>	<i>Communes concernées</i>	<i>Etat du projet</i>
Voirie de la scierie de Pégoire-Charraud	Saint Bonne le Chastel / Chambon sur Dolore / Saint Germain l'Herm	Subventions accordées, début des travaux à l'automne
Voirie de Montpeloux-Chenereilles	Saillant / La Chaulme / Saint Romain	Projet à l'étude pour dépôt du dossier de demande de subvention fin juillet

La nouvelle liste de voiries forestières d'intérêt communautaire mise à jour est annexée à la présente délibération.

Pour rappel, les tracés sont visibles sur le SIG de la Communauté de Communes.

Sur proposition du Président,

### **Délibération**

il vous est proposé :

- D'approuver la modification de l'intérêt communautaire en validant la nouvelle liste de voiries forestières, mise à jour qui remplacera la précédente ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.